

**Améliorer les effets structurants du secteur des  
ressources minérales dans les pays de la Communauté  
économique d'Afrique centrale**

Atelier régional  
Brazzaville, République du Congo  
28 au 30 septembre 2016

**Discours d'ouverture**

par

M. Anthony Ohemeng-Boamah

Coordonnateur Résident du PNUD

Excellence Madame la Ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale

Messieurs les Directeurs Généraux et Centraux

Messieurs les conseillers de son Excellence Monsieur le Ministre

Madame Yanchun Zhang, chef de section à la CNUCED

MADAME Claudine Sigam, représentant la CEA

Mes chers collègues,

Chers participants

Mesdames, messieurs,

Je voudrais, avant tout propos, vous remercier d'avoir consacré de votre précieux temps en prenant part à cette importante activité liée au secteur minier.

La question cruciale liée à la gestion des ressources minières prend un essor de plus en plus considérable au niveau des pays africains, ceci s'explique par la chute drastique du prix du baril de pétrole, mais également par la volonté des pays producteurs de pétrole de vouloir diversifier les sources de leur revenu national. Toutefois, le choix porté sur Brazzaville pour abriter ces deux ateliers national et régional, après celui de la semaine dernière avec l'Union Européenne ; l'UA ; la CEEAC et le PNUD dans le cadre des accords ACP-UE dans le même domaine, est très révélateur, de la légende de pays d'accueil qui caractérise le Congo, mais également j'en suis certain, parce qu'il a déjà entrepris un travail éloquent dans le cadre de cette thématique.

A titre de rappel, il s'ouvrait à Brazzaville le 4 avril 2012, la 15<sup>ème</sup> conférence et exposition sur le négoce et le financement du pétrole, du gaz et des mines en Afrique, conférence, qui a mis en évidence la singularité de la richesse du pays en ressources minières.

Comme personne ne peut s'en douter, le secteur minier pris dans sa globalité devient porteur d'espoir pour les pays africains à économie rentière.

Les énormes réserves mentionnées dans la note de présentation de cet atelier indiquent que la CEEAC à elle seule assure 51 % de la production mondiale de cobalt, 25 % de celle de diamants industriels et 30 % du pétrole brut africain. L'exploitation de ces ressources minières pourrait constituer une importante source d'emplois, de revenus et contribuer au processus de développement durable.

Cependant, l'épine dorsale demeure, la faible appropriation des technologies à forte valeur ajoutée dans la chaîne d'exploitation, faisant de ces pays des simples exportateurs de minerais stratégiques bruts vers les pays industrialisés

## **Excellence Madame la Ministre**

### **Distingués invités**

Le Congo comme les autres pays de la sous-région est concerné par ce défi majeur: les richesses de son sous-sol doivent contribuer plus directement à accroître le développement humain dans le pays.

Le Gouvernement du Congo et le PNUD soutiennent une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières africaines pour soutenir une croissance et un développement socio-économique durables globaux.

Le thème de cet atelier qui énonce de « Renforcer les effets structurants du secteur des ressources minérales dans les pays de la Communauté Economique d'Afrique Centrale » dont le lancement officiel du projet a eu lieu le 30 novembre 2015 à Ndjamena, démontre l'engagement des Etats et de leurs partenaires à tourner résolument la page des anciennes pratiques, qui ont fait de ces pays, des simples puits d'extraction et d'exportation des matières premières.

A mon humble avis, ce travail, d'une grande importance, s'intègre au sein d'un ensemble de stratégies sur le continent africain. Sur le plan régional, le traité instituant la Communauté Economique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) reconnaît l'importance des ressources naturelles comme moteur d'un développement économique large, et la nécessité de coordonner les politiques visant à maîtriser les techniques de création de valeur ajoutée dans le secteur minier et à promouvoir les liens de production en amont et en aval.

Aucune réponse satisfaisante à cette problématique ne saurait être effective sans la mise en place d'un dispositif institutionnel et réglementaire qui définissent clairement les conditions et modalités qui prennent en compte la sauvegarde des droits des populations et le partage équitable des revenus générés par l'exploitation des ressources minières tout en veillant sur la durabilité environnementale, ce à quoi, le Gouvernement de la République du Congo à travers le ministère des mines et de la géologie et le PNUD se sont accordés à entreprendre.

## **Excellence Madame la Ministre**

### **Distingués invités**

Pour terminer mon propos,

Je voudrais présenter mes chaleureuses félicitations au Gouvernement de la République du Congo et particulièrement à son Excellence Madame la Ministre du plan pour tout le travail stratégique que vous accomplissez brillamment au sein de l'équipe gouvernementale.

Nous soutenons votre volonté d'améliorer les effets structurants du secteur des ressources minérales sur l'économie locale. Nos équipes vous expriment leur entière disponibilité dans l'appui nécessaire à l'atteinte de cette performance.

Je tiens également à remercier de façon particulière, ce partenariat très prolifique entre les différents partenaires de la République du Congo dans ce domaine, partenariat qui a permis la tenue de cet atelier, j'ose croire, que bien d'autres actions pourront se suivre afin de rendre effectif les recommandations de cet atelier.

Je vous remercie de votre aimable attention.